



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT 1^{er} OCTOBRE 2013

Etaient présents :

- Jean-Yves GILLON, Attaché de Coopération Educative
- Jean-Pierre FAOU, Proviseur
- Guy Rapp, Directeur de l'Ecole Primaire
- Pascale DUTHOY, Directrice Administrative et Financière
- Julie MONROZIES, Conseillère Principale d'Education
- Gersende ROMAGNE, Représentante des Personnels non Enseignants
- Yves GAUTIER, Représentant des Personnels Enseignants
- Vincent ABALAIN, Représentant des Personnels Enseignants
- Harpreet CHAUDHRY, Représentante des Personnels Enseignants
- Florence FRANCONI, Représentante des Parents d'Elèves
- Sandrine FERON, Représentante du Conseil d'Administration de l'APE

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et rappelle que le Conseil d'Etablissement se réunit pour la dernière fois dans sa composition de l'année scolaire 2012/2013, les élections ayant lieu le 10 octobre prochain. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres : M GILLON et M RAPP, nommés au 1^{er} septembre.

1) Carte des emplois de résidents à la rentrée 2014 :

L'établissement est doté de 13 postes de résidents : 6 professeurs des écoles et 7 enseignants du secondaire (espagnol, histoire-géographie, mathématiques, lettres modernes, SVT, anglais, physique-chimie).

L'école primaire dispense maintenant un enseignement bilingue à parité horaire à tous les niveaux.

Actuellement, au collège, sont enseignées en anglais :

- Une partie de l'enseignement de SVT en 6^{ème}
- Une partie de l'enseignement de mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème}.
- Une partie de l'enseignement d'histoire-géographie en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}. Cet enseignement est dispensé par un enseignant d'anglais, recruté local.

D'autre part, l'enseignement des langues est renforcé de la 6^{ème} à la terminale.

Objectif : Créer une filière internationale, pour nos élèves bilingues en fin de CM2.

Pour ce faire, l'histoire-géographie doit être obligatoirement enseignée en anglais, par un enseignant d'histoire-géographie et non d'anglais comme actuellement.

L'établissement ne dispose pas d'un enseignant ayant ce profil, sous statut de recruté local.

Acte n° CE 12-18 : Délibération-avis

Objet de l'acte : Carte des emplois de résidents à la rentrée 2014

Considérant :

L'instruction générale de rentrée 2013-2014 de l'AEFE ,

La nécessité d'adresser au secteur géographique et à la DRH de l'agence les propositions d'ouverture, fermeture, modification de discipline des postes de résidents pour l'année 2014-2015 avant le 11 octobre 2013,

Exposé de la décision : Le Conseil d'Etablissement émet un avis sur la proposition de création d'un

JPF



poste de résident d'histoire-géographie avec habilitation DNL anglais.

Vote :

Pour : **10 (unanimité des votants)** Contre : 0

Abstention : 0

2) Règlement intérieur du foyer des lycéens.

Un foyer des lycéens a été aménagé dans une nouvelle salle, créée au 2^{ème} étage du bâtiment secondaire.

Il est présenté au conseil le projet de règlement intérieur joint en annexe.

Après débat, le paragraphe « conditions d'accès est modifié comme suit : « Le bureau de la vie scolaire, sous l'autorité du Conseiller Principal d'Education, confie la clé du local à un membre de la MDL, qui signe une prise en charge. L'élève qui quitte en dernier le foyer est responsable du retour de la clé. »

Acte n° CE 12-19 : Délibération-avis

Objet de l'acte : Avis sur le règlement intérieur du foyer lycéen

Considérant :

La nécessité de faire valider au Conseil d'Etablissement les modifications et avenants au règlement intérieur

L'ouverture du foyer lycéen, confié à la Maison des Lycéens

Annexe

ANNEXE CE 12-19 : projet de règlement intérieur du foyer lycéen

Exposé de la décision : Le Conseil d'Etablissement émet un avis sur la version modifiée du règlement intérieur du foyer lycéen. Celui-ci entrera en vigueur dès que l'association Maison des Lycéens sera autorisée à fonctionner et que son programme d'activité aura été validé.

Vote :

Pour : **10 (unanimité des votants)**

Contre : 0

Abstention : 0

3) Actions éducatives 2013-2014 liées au projet d'établissement :

Voir listes jointes.

Deux états récapitulatifs : l'un pour information, l'autre pour avis.

Après débat, deux avis restrictifs sont émis : Concernant la classe transplantée des CMI et CM2, deux accompagnateurs devront être trouvés, pour remplacer l'enseignante de latin et le surveillant dont la présence dans l'établissement est indispensable.

Concernant le séjour à la montagne des 3èmes, le mode de transport devra être revu, le trajet en bus depuis Delhi étant considéré comme dangereux.

Acte n° CE 12-20 : Délibération-avis

Objet de l'acte : Avis sur les actions pédagogiques liées au projet d'établissement pour l'année 2013-2014

Considérant :

La nécessité de faire valider l'opportunité pédagogique et la faisabilité du programme d'actions éducatives avant présentation au Conseil d'Administration,

Exposé de la décision : Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable sur chaque action éducative, avec les restrictions détaillées ci-dessus.

JPF



Vote :

Pour : **10 (unanimité des votants)**

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Delhi, le 2 octobre 2013

La secrétaire de séance

Pascale DUTHOY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascale Duthoy', is written over the printed name.

Le Proviseur,
Président du Conseil d'Établissement

Jean-Pierre FAOU

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pierre Faou', is written over the printed name and the official stamp.
An official circular stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'Lycée Français de Delhi' at the top and 'New Delhi' at the bottom, separated by two stars. The inner circle contains the text 'LE PROVISEUR' and 'J.P. FAOU'.